

**Province de Québec**  
**Municipalité du canton de Saint-Godefroi**  
**MRC de Bonaventure**

## **AVIS PUBLIC**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DU  
CANTON DE SAINT-GODEFROI**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 284-2024 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 199-2011 RÈGLEMENT D'AUTORISATION DES  
DÉPENSES**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Lumina Horth, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité;

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi a adopté à sa séance ordinaire du conseil du 2 décembre 2024 le Règlement numéro 284-2024 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 199-2011 Règlement d'autorisation des dépenses;

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 10 décembre 2024, date de la délivrance du certificat de conformité;

QUE ce Règlement est disponible pour fins de consultation au bureau de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi;

ADOPTÉ.

Donné à Saint-Godefroi, ce 10<sup>e</sup> jour décembre 2024.



Lumina Horth  
Directrice générale et greffière-trésorière